

Priorisation des molécules phytopharmaceutiques pour la surveillance des denrées animales (PRIMODA). Complémentarité de l'évaluation des risques a priori et a posteriori

William BOUSCAILLOU⁽¹⁾, Gaëlle VIAL⁽²⁾

(1) ANSES - rue Pierre et Marie Curie - 94700 Maisons-Alfort
- mèl : william.bouscaillou@anses.fr

(2) ANSES - rue Pierre et Marie Curie - 94700 Maisons-Alfort
- mèl : gaelle.vial@anses.fr

Résumé

Un grand nombre de substances actives est aujourd'hui autorisé pour protéger les cultures. Les résidus (parents et métabolites) présents dans les denrées traitées consommées par les animaux seront à leur tour susceptibles d'être transférés dans les tissus animaux (muscle, foie, etc.) ou excrétés via le lait ou les œufs. Une partie seulement de ces substances sont actuellement analysées en routine et la recherche exhaustive de la totalité des molécules dans les denrées d'origine animale (DAOA) n'est pas réalisable (absence de méthode de dosage en routine, autorisation régulière de nouvelles substances ou de nouveaux usages impliquant un développement permanent de nouvelles méthodes, ...) et difficile à envisager du fait des moyens humains et matériels nécessaires à un tel travail.

L'Unité Résidu Sécurité des Aliments (URSA) de l'ANSES a, en s'appuyant sur les connaissances relatives aux autorisations de mise sur le marché, évalué le devenir des substances actives dans les animaux tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. L'exposition théorique des animaux aux différentes substances actives susceptibles d'être retrouvées dans les aliments destinés à l'alimentation animale ainsi que l'éventuel transfert de ces molécules chez l'animal ont été étudiés et ont permis d'établir une liste de substances actives phytopharmaceutiques prioritaires à analyser dans les DAOA selon leur occurrence dans les denrées considérées et selon le niveau d'exposition a priori des consommateurs. Ces travaux ont été confrontés à ceux de l'Observatoire des Résidu de Pesticide (ORP) réalisés sur la base des données d'évaluation à postériori, issues des plans de contrôle et de surveillances effectués au niveau national et/ou européen, mis à disposition par les Ministères en charge de la consommation et de l'agriculture. Ces données de contamination, combinées à des données de consommation françaises, ont permis d'identifier les couples substances*denrées prioritaires en terme de risque et/ou de surveillance dans les denrées alimentaires d'origine animales en incluant l'ensemble des substances, autorisées ou aujourd'hui interdites. La confrontation des travaux de l'ORP et de l'URSA a permis d'affiner la liste des composés identifiés comme pertinents. Une liste finalisée a ainsi pu être transmise à l'unité Pesticide et Bio-toxines Marines (PBM) de l'ANSES afin que les développements analytiques nécessaires puissent être envisagés. L'objectif final est que les plans de surveillance et de contrôle réalisés au niveau national soient les plus efficaces possibles. Une liste de protocoles analytiques adéquats et validés pour les molécules les plus pertinentes sera mise à disposition des laboratoires sollicités pour la réalisation des plans nationaux. Cela permettra une réalisation des contrôles aux plus justes coûts et un suivi optimisé des filières animales et de l'exposition de la population française aux résidus de pesticides via les denrées d'origine animale.

Mots clés : Priorisation des substances phytosanitaires, surveillance de l'alimentation et l'exposition animale, évaluation des risques consommateurs, orientation développement analytique.